



## Mouvement interdépartemental 2024 : Des résultats toujours aussi catastrophiques !

Les résultats du mouvement interdépartemental ont été communiqués aux candidats mercredi 6 mars. Selon le ministère lui-même, seuls 3190 collègues (contre 3488 l'année dernière) ont obtenu satisfaction sur 15 390, soit 20,72% ! Ce taux était de 20,84% en 2023... et de 42% il y a plus de dix ans !

Ces résultats surviennent dans un contexte de restriction budgétaire de 692 millions d'euros dans l'Education nationale et des 650 suppressions de postes programmées dans le 1er degré pour la rentrée prochaine, faisant suite aux 1117 suppressions en 2023. Le gouvernement et sa ministre organisent la pénurie dans les départements et les politiques d'austérité aboutissent plus que jamais à une remise en cause du droit à la mutation pour les personnels !

Preuve de la déliquescence organisée par le ministère, cette année, des milliers de collègues ont reçu des résultats contradictoires avec une réponse négative par SMS et une positive par mail, provoquant ainsi un vent de panique !

Ces résultats sont aussi la conséquence de la loi de transformation de la Fonction publique, dont le SNUDI-FO revendique l'abrogation, qui a dessaisi les CAPD des prérogatives en matière de mutation et d'avancement, plaçant les résultats des opérations de mouvement sous le sceau de l'opacité la plus totale ! Aussi, la mise en place de postes à profil (POP) interdépartementaux, recrutement « à la tête du client », a aussi remis en cause les perspectives de mutation pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation (rapprochement de conjoints, handicap...).

Au niveau des résultats communiqués par le ministère, les chiffres sont éloquentes : quand on superpose [les deux cartes proposées par le ministère](#), on constate globalement un éclaircissement des couleurs. Plus le bleu est clair, plus le barème d'entrée est bas. Plus le barème d'entrée est bas, plus il est théoriquement facile d'intégrer le département (mais pas forcément de sortir de son département d'origine). Cette carte prouve la politique d'austérité du gouvernement, des départements jusqu'alors excédentaires (selon les critères du ministère) deviennent plus accessibles du point de vue du barème. Par exemple, il fallait 86 points en 2024 pour intégrer l'Indre contre 740 en 2023, soit un barème qui a chuté de 694 points. Ce sont 59 départements qui voient leurs barèmes chuter, 15 qui stagnent et 25 qui augmentent.

Cependant, certains départements restent inaccessibles : moins de 4% des collègues souhaitant intégrer l'Ardèche, la Charente Maritime, l'Ille-et-Vilaine, la Lozère, le Morbihan, la Mayenne, le Finistère, les Pyrénées-Atlantiques, les Landes, les Côtes d'Armor (0,97% !) ou la Somme ont obtenu satisfaction.

Certains départements voient une flambée des barèmes pour y entrer comme, par exemple, l'Aisne (où le barème du dernier entrant était de 582 points en 2024 contre 22 en 2023, soit 560 points de plus), le Val d'Oise (+ 494 points), les Deux-Sèvres, où le barème dernier entrant est de 826 points au lieu de 521 l'année dernière, soit 305 points de plus !

Concernant la sortie, celle-ci reste toujours aussi difficile. Malgré le nombre de demandes en baisse (-1346), il reste 297 collègues en moins qui ont obtenu leur sortie de leur département. 40 départements voient leur barème en sortie augmenter (par exemple les Alpes-Maritimes voient leur barème passer de 88,50 à 1094, soit une augmentation de 1005,5 points). 16 départements stagnent et 43 voient leur barème baisser. A Paris, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, moins de 10% des enseignants souhaitant quitter le département ont pu le faire !

A l'issue de ces résultats, de nombreux personnels vont donc se retrouver dans des situations personnelles et/ou familiales extrêmement difficiles.

Dans cette situation, le SNUDI-FO entend plus que jamais continuer à défendre la situation de tous les personnels et le respect du droit à muter inscrit dans notre statut ! Pour le SNUDI-FO, il est urgent de résoudre le problème des mutations non satisfaites qui perdure depuis de trop nombreuses années !

---

Dans ce contexte de rigueur budgétaire et de contre-réformes (Acte 2 de l'école inclusive, loi Rilhac, choc des savoirs...), le SNUDI-FO appelle les personnels à se réunir, discuter et décider des actions à mener, à l'image de la mobilisation engagée en Seine-Saint-Denis, pour faire reculer la ministre et le gouvernement et gagner sur les revendications :

- L'abrogation des décrets du 21 février 2024 mettant en œuvre 10 milliards d'économie budgétaire dont 692 millions pour l'Education Nationale !
- L'annulation des 650 fermetures de postes prévues pour la rentrée 2024 et la création des postes nécessaires permettant notamment à tous les collègues qui le souhaitent de pouvoir changer de département !
- L'augmentation du nombre de places au concours et un recrutement massif de fonctionnaires stagiaires à BAC+3 qui entraînerait une plus grande fluidité dans les mutations !
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui permet au ministère de gérer ce mouvement hors de tout contrôle syndical !

Montreuil, le 8 mars 2024